

DÉLIBÉRATION

N° CS-2018-12

OBJET: SETA – Budget SPANC- Affectation du résultat de fonctionnement 2017

Nombre de membres en exercice : 26
 Nombre de membres présents lors de la délibération : 23
 Nombre de membres ayant donné procuration : 2
 Date de convocation : 07/06/2018
 Date d'affichage : 07/06/2018
 Votes contre: 0
 Votes pour : 25
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Commune de Monlezum d'Armagnac sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente.**

Secrétaire de séance : **Monsieur SAUQUE Philippe**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc, BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël, MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés : FAIVRE Jean-Louis a donné procuration à BOULIN Jean-Marc, REMAZEILLES Guy a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël.

Le Comité Syndical,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats de l'exercice 2017	A	1 794.42€
Résultat transférés	B	8 570.54€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2017	A+B	10 364.96€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)		C	0.00€
Restes à réaliser		D	0.00€
Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	
0.00 €	0.00 €		
Besoin de financement à la section d'investissement		E	0.00 €

Décide d'affecter au budget eau potable du S.E.T.A. pour 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	0€
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et reporté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	10 364.96€

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 La Présidente,
 France DUCOS

